

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-224

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE LA MISSION FACE POUR LES ZONES RURALES

Exposé du Président,

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, un volet « Résilience Energétique » a été ouvert et permet aux autorités compétentes d'obtenir une aide financière dans le cas de développement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour la mobilité électrique dans les zones rurales.

L'appel à projets du Ministère de la transition écologique concerne les opérations conduites par les autorités compétentes pour des projets relevant des sous-programmes « opérations de transition énergétique » et « développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique ».

S'agissant des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, il apparaît nécessaire et utile de renforcer les secteurs en zone rurale pour compléter le maillage dans des zones ne disposant pas de bornes de recharge.



Les projets recensés font l'objet de plusieurs caractéristiques :

- compléter le maillage avec des bornes semi-rapides et rapides,
- développer des pôles de recharge lente dans les zones à fréquentation touristique notamment les stations de ski.

Considérant l'éligibilité des dossiers présentés, il y a lieu de solliciter le Ministère de la Transition Ecologique, via le programme spécial du Facé, pour bénéficier d'une subvention au titre de la programmation 2023.

Le SYANE a déjà bénéficié des subventions issues des programmations Facé 2021 et 2022 à hauteur respectivement de 174.275 € HT et 140.710 € HT permettant un accompagnement pour le déploiement d'une vingtaine de bornes.

L'opportunité de solliciter une subvention pour la programmation 2023 permettrait de poursuivre cette stratégie. L'enveloppe de subvention envisagée se porterait à hauteur de 145.000 € HT avec environ onze nouvelles bornes pour un montant de travaux de 265.000 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Facé auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique pour la programmation 2023,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

